

Règlement de consultation

Fourniture de panneaux pour chalutage de fond à panneaux décollés

Dates clés

Poser des questions	Avant le 06 août 2026
Déposer mon offre	Avant le 13 août 2026 à 16h00
Maintenir mon offre (délai de validité)	6 mois

Informations utiles

Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	N°261000119
Réponse électronique	Obligatoire
Signature électronique	Autorisée

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Présentation du projet

Le marché a pour objet **la fourniture de panneaux pour chalutage de fond à panneaux décollés**.

Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE).

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Fourniture
Procédure	Procédure adaptée
Forme du marché	Marché à bons de commande
Décomposition du marché	Marché alloti : - Lot n°1 : Panneaux décollés pour un chalutier de 11,70 mètres ; - Lot n°2 : Panneaux décollés pour un chalutier de 16,50 mètres ; - Lot n°3 : Panneaux décollés pour un chalutier de 24,90 mètres.
Prestations optionnelles	Variantes : non Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non
Négociation	Possible (cf.3.3. Participer aux négociations)

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- **Le présent règlement de consultation (RC) ;**

- **Le cahier des clauses particulières (CCP) ;**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;**
- **Le mémoire technique ;**
- **Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE)**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel**. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

3.1. Respecter les conditions de participation

Pour que sa candidature soit admise, le candidat doit compléter le formulaire de candidature, attestant qu'il ne lui a pas été interdit de concourir à un marché public et qu'il dispose de toutes les capacités financières, techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché dans de bonnes conditions :

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.

2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.

3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis tous les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

3.2. Tenir compte des critères de sélection

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement des offres réalisé à partir des critères de sélection suivants :

Critère Prix

45,00%

**Critère
Valeur technique**

45,00%

**Critère Impact
environnemental**

10,00%

Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du montant total HT du marché indiqué dans le DQE. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée})$.

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points, en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 :

Adaptation des panneaux et du plan de gréement aux pratiques du navire (**7 points**)

Sous-critères n°2 :

Méthodologie mise en place par le candidat pour accompagnement de l'Ifremer (**7 points**)

Sous-critères n°3 :

Délais de livraison (**6 points**)

Calcul de la note impact environnemental

La note relative à l'action environnementale est notée sur 20 points en application du sous-critère suivant :

Sous-critères n°1 :

Performance environnementale de l'approvisionnement des composants (20 points).

3.3. Participer aux négociations

Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec les **3 candidats** dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement des offres.

Les dispositions ouvertes à la négociation seront notamment les suivantes : **les modalités d'exécution des prestations, les caractéristiques techniques et financières des offres.**

L'Ifremer pourra demander à chacun des candidats admis aux négociations de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que ceux-ci emportent un changement fondamental de l'offre initiale du candidat.

Il est précisé que :

- Au cours de la ou des négociation(s), le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats retenus le contenu de leur offre ainsi que **tous les aspects du marché, aussi bien fonctionnels, techniques, méthodologiques, juridiques que financiers** ; à l'exception des exigences minimales et des critères de sélection des offres.
- Les négociations se dérouleront dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et du respect du secret industriel et commercial. À cette fin, le pouvoir adjudicateur ne donne pas, de manière discriminatoire, d'information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. Il informe par écrit tous les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été éliminées de tous les changements apportés aux spécifications techniques ou aux autres documents de marché, autres que ceux qui définissent les exigences minimales.
- **L'Ifremer s'interdit de communiquer aux autres candidats des solutions ou informations confidentielles communiquées comme telles par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l'accord de celui-ci.** Il appartiendra aux candidats de préciser les éléments de leur proposition qui relèvent de la confidentialité.
- Des réunions de négociation pourront être organisées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un compte-rendu écrit. La durée des négociations sera équitable entre les candidats. L'ordre de passage sera celui du dépôt des plis contenant les offres.

Les candidats pourront être invités à remettre de nouvelles offres sur la base des négociations.

3.4. Confidentialité

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas les communiquer à un tiers sans son autorisation préalable.

3.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Langue : Français // Monnaie : Euros.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Sous-dossier « Offre »

- ☐ Le CCP complété ;
- ☐ Le mémoire technique complété ;
- ☐ Le BPU et DQE complétés.

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Déposer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Pour déposer votre dossier de réponse, **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER - DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	16/07/2026
Remise des offres	13/08/2026
Notification	Septembre 2026